EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025219-DE
Reçu le 09/04/2025

délibération :
D_2025_2_19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 17

Objet : Attribution de subvention au RASED

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Pouvoirs :
Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Annick CHEVALERIAS

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED) intervient auprès de certains élèves de Dirac, qu'ils soient scolarisés en maternelle à Garat et/ou en élémentaire à Dirac. Le RASED accompagne ces élèves en grande difficulté ainsi que les enseignants et les familles lorsque le cadre habituel de la classe n'est pas suffisant.
Les intervenants du RASED sont de trois types :
- L'enseignant spécialisé ADP (Aide à Dominante Pédagogique) qui travaille à la remédiation des grandes difficultés d'apprentissage.
- L'enseignant spécialisé ADR (Aide à Dominante Relationnelle) qui intervient dans le champ de l'attitude et du comportement.
- Le psychologue de l'Éducation Nationale qui évalue et assure le suivi des élèves présentant des difficultés pouvant être d'ordre psychologique.

Le secteur du RASED de l'antenne ANGOULÊME Victor Hugo regroupe plusieurs communes, dont celle de Dirac.
Tout comme les enseignants travaillant devant une classe, les personnels du RASED ont besoin de matériels souvent très onéreux : petits matériels scolaires, fichiers, batteries de tests spécifiques, ligne téléphonique, téléphone, ordinateur, imprimante.

Afin de ne pas faire porter la charge de ces investissements sur une seule collectivité, le RASED a l'habitude de faire appel aux communes dont les élèves sont suivis par l'enseignant spécialisé et par le psychologue.
En conséquence, il sollicite la municipalité de Dirac afin d'obtenir une participation financière pour permettre le fonctionnement pérenne du RASED de la circonscription d'Angoulême Est, Antenne Victor Hugo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une participation financière de **120 €** pour le fonctionnement pérenne du RASED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
DECIDE d'apporter une participation financière de **120 euros** pour le fonctionnement pérenne du RASED pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint
Anthony DOUET

MAIRIE DE DIRAC
16410